

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN (donne procuration à Stéphane GARCIA du point n°1 au point n°3, absente au point n°4, donne procuration à Stéphane GARCIA du point n°5 au point n°13, présente du point n°14 au point n°27), Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON (présent du point n°1 au point n°4, absent du point n°5 au point n°6, présent du point n°7 au point n°27), Mireille PEREZ, Magali CHARMET (présente du point n°1 au point n°14, donne procuration à Maxence RAIMONT-PLA du point n°15 au point n°27), Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Excusés : Cindy CLOP, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Thierry ROUX, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les Autorisations de Programme, les Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées dans les tableaux joints en annexe.

ACTE les modifications listées pour les autorisations de dépenses pluriannuelles de la ville.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

4. ENREGISTREMENT COMPTABLE DES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUX ASSOCIATIONS

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

VALIDE l'enregistrement des mises à disposition du personnel communal au bénéfice des associations pour un montant total de 109 176 € qui sera enregistré au budget principal exercice 2023 pour les associations ci-dessous :

Mise à disposition du personnel communal au bénéfice des associations	
Situation exercice 2023 Mises à disposition du 1/11/2022 au 31/10/2023	
ECLA	48 631 €
CAP SORGUES	22 173 €
AMDS	13 592 €
ASRO	10 050 €
TCS	10 123 €
CASEVS	4 607 €
TOTAL	109 176 €

ACCEPTTE le versement d'une subvention complémentaire d'un montant identique au montant des mises à disposition de personnel aux associations concernées.

PRECISE que les écritures comptables seront les suivantes :

- émission de titres sur le compte 70848,
- émission de mandats sur le compte 65748.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'ECLA : Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Jacqueline DEVOS et Cyrille GAILLARD ne prennent pas part au vote

Concernant CAP SORGUES : Dominique ATTUEL, Sylvie CORDIER, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Alexandra PIEDRA, Sandrine LAGNEAU et Thierry LAGNEAU ne prennent pas part au vote

Concernant le CASEVS : Virginie BARRA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Jean-François LAPORTE, Maxence RAIMONT-PLA et Christian RIOU ne prennent pas part au vote

5. CREANCES ETEINTES SUR LES BUDGETS DE LA VILLE

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

VALIDE les créances éteintes pour un montant de 335,55 € sur le budget annexe de la cuisine centrale et de 538 € sur le budget principal de la ville.

PRECISE que l'enregistrement de ces créances éteintes sera réalisé au compte 6542 « Créances éteintes » des budgets 2023.

Adopté à l'unanimité

6. DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°5 du Budget annexe de la cuisine centrale voté le 15 décembre 2022.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

7. DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°5 du Budget principal de la ville voté le 15 décembre 2022.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

8. TARIFS MUNICIPAUX EXERCICE 2024 ET SUIVANTS

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Hélène TRINQUET regrette l'augmentation des tarifs compte-tenu des difficultés financières de certains sorguais et souhaiterait que le coût de l'inflation soit absorbé par la commune.

Monsieur le Maire prend acte de cette intervention mais rappelle que la politique tarifaire de la Ville est très basse comparée à d'autres communes, et que l'augmentation des tarifs à la marge est nécessaire pour limiter l'impact de l'inflation sur les finances de la collectivité.

Après en avoir délibéré,

ACTE les modifications des tarifs municipaux tels que joints en annexe.

VALIDE leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

PRECISE que les tarifs des crèches municipales étant basés sur le calcul des participations familiales dans les structures d'accueil de jeunes enfants bénéficiaires de prestations de la CAF, les montants des ressources mensuelles plancher et plafond fixés par la Caisse d'Allocations Familiales et à retenir pour ce calcul seront mis à jour en même temps que la CAF sans nouvelle délibération de la commune.

DIT que les autres tarifs de la ville en vigueur actuellement et non listés dans la présente délibération continuent de s'appliquer de manière inchangée.

ABROGE la délibération du 25 juin 2020 fixant les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2024.

Adopté à la majorité

2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

9. SUBVENTIONS 2024 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

DEFINIT le montant de subvention pouvant être alloué au titre de l'année scolaire 2023/2024 aux coopératives scolaires au titre des transports scolaires hors classes transplantées selon le tableau et aux conditions énoncées.

PRECISE que le montant de subvention correspondant à un montant plafond, les versements ne seront effectués par la commune qu'à réalisation effective des transports collectifs soit sur présentation par les coopératives de justificatifs des transporteurs.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2024 sur l'imputation budgétaire 65748.

*Adopté à l'unanimité
I ne prenant pas part au vote (Cyrille GAILLARD)*

10. SUBVENTIONS 2024 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

DEFINIT le montant de subvention pouvant être alloué au titre de l'année scolaire 2023/2024 aux coopératives scolaires au titre des classes transplantées selon le tableau et aux conditions énoncées.

PRECISE que le montant de subvention correspondant à un montant plafond, les versements ne seront effectués par la commune qu'à réalisation effective des classes transplantées soit sur présentation par les coopératives des justificatifs de séjour (hébergement et transporteurs).

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2024 sur l'imputation budgétaire 65748.

*Adopté à l'unanimité
I ne prenant pas part au vote (Cyrille GAILLARD)*

11. SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES ET MODALITES DE VERSEMENT

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

David BELLUCCI interpelle Monsieur le Maire concernant l'augmentation de la subvention au Sorgues Basket Club et les difficultés que connaît l'Espérance sorguaise.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le Président de l'Espérance sorguaise, et que les difficultés que l'association rencontre sont davantage organisationnelles que financières. Monsieur le Maire ajoute que la Ville de Sorgues reste attentive à l'évolution de cette association qui compte un grand nombre de licenciés, et qu'il ne manquera pas de communiquer au Conseil municipal les informations supplémentaires qu'il pourra obtenir.

A propos du SBC, Stéphane GARCIA précise que la réévaluation de la subvention à cette association intervient dans un contexte de renouvellement de l'équipe dirigeante, et devrait permettre d'éviter le recours à des subventions exceptionnelles durant la saison sportive. Stéphane GARCIA remercie par ailleurs les partenaires privés qui contribuent, aux côtés de la commune, à soutenir ce club.

Après en avoir délibéré,

ADOpte l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations et autres organismes au titre de l'exercice 2024 d'après le tableau ci-dessous :

Sous Rubrique	Raison sociale	Nature	Montant
22	SORG'AMICHATS	65748	3 000,00
	PREVENTION ROUTIERE COMITE	65748	100

211	OGEC ECOLE MARIE RIVIER MATERNELLE	65748	117 809,00
212	ECOLE RUDOLPH STEINER	65748	3 547,25
	OGEC ECOLE MARIE RIVIER ELEMENTAIRE	65748	103 579,70
213	ASSO.SPORTIVE LYCEE PROFESSIONNEL	65748	400
	FOYER SOCIO EDUC. MARIE RIVIER	65748	1 200,00
	MOSAIC RAMIERES SEVIGNE	65748	500
	OCCE84 COOP SCOL MAT LA PINEDE	65748	1 123,50
	COOP ECOLE ELSA TRIOLET ELEMENTAIRE	65748	576
	FOYER LAIQUE E. TRIOLET	65748	1 200,00
	COOP SCOL.MATERN MISTRAL	65748	1 063,80
	COOP SCOL MATERNELLE TRIOLET	65748	993,6
	COOP SCOL EC MAT BECASSIERES	65748	1 058,40
	COOPERATIVE SCOLAIRE G PHILIPPE	65748	1 058,40
	OCCE 84 COOP SCOLAIRE LE PARC	65748	1 112,40
	COOP SCOLAIRE BECASSIERES ELEMEN	65748	591
	COOP BECASSIERES ELEM SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ENFANT HANDICAP	65748	1 000,00
	COOP SCOL EC PRIM J JAURES	65748	864
	FOYER LAIQUE OISELET	65748	1 200,00
	COOP SCOL SEVIGNE MATERNELLE	65748	410,4
	COOP SCOL SEVIGNE ELEMENTAIRE	65748	243
	COOP. SCOL MAILLAUDE	65748	834
	JOAN BENITO	65741	500
311	LI JOUGAIRE PROUVENCAU	65748	1 450,00
	LES ENFANTS DE L'OUVEZE	65748	2 000,00
	ACADEMIE IN VIVO	65748	2 000,00
	SORGUES TAROT CLUB	65748	500

	ESCOLO DOU PONT DE SORGO	65748	2 700,00
	REVEIL SORGUAIS FANFARE ET MAJOR	65748	1 000,00
	COUNFRARIE DI MANTENEIRE DE SANT	65748	500
	SORG'EN MOB	65748	400
	ESPACE PROJECTEURS ASS	65748	13 000,00
	ESPACE PROJECTEURS ASS SUVB EXCEPTIONNELLE	65748	1 300,00
	ASS. PAROISSIALE DE SORGUES	65748	5 000,00
	ANACROUSE	65748	1 000,00
	ETINCELLE ASSOCIATION	65748	6 100,00
	ASSOCIACIOUN SANT JANENCO DE	65748	2 400,00
	COMITE DE JUMELAGE	65748	3 000,00
	AMISTA A COEUR JOIE	65748	1 480,00
	THEATRE DE LA RONDE	65748	3 000,00
	SORGUES COULEURS ET FORMES	65748	700
321	ASVB VOLLEY	65748	750
	SORGUES FULL CONTACT	65748	1 500,00
	SORGUES ROCK & SWING	65748	4 000,00
	LEI PESCADOU SECTION COMPETITION	65748	800
	SORGUES TRIATHLON	65748	1 500,00
	RUGBY CLUB SORGUES RHONE OUEZE	65748	40 000,00
	AIKIKAI DE SORGUES	65748	1 500,00
	TENNIS CLUB SORGUAIS	65748	22 500,00
	ENTENTE BOULISTE SORGUAISE	65748	7 350,00
	CERCLE D'ESCRIME DE SORGUES	65748	3 300,00
	ASSO. SPORTIVE CES VOLTAIRE	65748	1 500,00
	ASS. SPORTIVE CES DIDEROT	65748	1 500,00
	PING PONG CLUB SORGUAIS	65748	22 500,00

	LEI PESCADOU DE SORGO	65748	2 000,00
	UNION CYCLISTE SORGUAISE	65748	8 000,00
	STE DE CHASSE DE SORGUES	65748	2 500,00
	ESPERANCE SORGUAISE	65748	55 000,00
	CLUB DE PLONGEE SORGUAIS	65748	1 000,00
	JUDO CLUB SORGUAIS	65748	2 500,00
	UNION DES ASSOC. U.S.E.P. DE	65748	3 000,00
	TONIFORME	65748	610
	ASS MUNICIPALE DEVELOP DU SPORT	65748	3 500,00
	COMITE DE VAUCLUSE DE TENNIS	65748	4 000,00
420	ASSOCIATION VALENTIN HAUY	65748	300
	FENETRES OUVERTES ASSOCIATION	65748	1 500,00
	AMBROISE CROIZAT ASSOCIATION	65748	1 800,00
	UNION NATIONALE DES RETRAITES	65748	1 500,00
	AMICALE RETRAITES POUDRERIE	65748	200
	ASSO. DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICT	65748	1 000,00
	FOYER LAIQUE BECASSIERES	65748	1 600,00
TOTAL			490 204,45

Adopté à l'unanimité

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	CAP SORGUES	65748	9 500,00
--	-------------	-------	----------

Adopté à l'unanimité

*Thierry LAGNEAU, Dominique ATTUEL, Sylvie CORDIER,
Pascale CHUDZIKIEWICZ, Sandrine LAGNEAU
et Alexandra PIEDRA ne prennent pas part au vote*

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

11	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	65748	100
----	------------------------------	-------	-----

Adopté à l'unanimité

Manon REIG ne prend pas part au vote

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	COOP SCOLAIRE MISTRAL ELEMENTAIRE	65748	525
--	---	-------	-----

*Adopté à l'unanimité
Cyrille GAILLARD ne prend pas part au vote*

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	APEL MARIE RIVIER LA VISITATION	65748	400
--	------------------------------------	-------	-----

*Adopté à l'unanimité
Sandrine LAGNEAU ne prend pas part au vote*

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	L ECLA	65748	30 000,00
--	--------	-------	-----------

*Adopté à l'unanimité
Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Jacqueline DEVOS
et Cyrille GAILLARD ne prennent pas part au vote*

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	LI GALIPIAN DOU MISTRAU	65748	700
--	----------------------------	-------	-----

*Adopté à l'unanimité
Christelle PEPIN ne prend pas part au vote*

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	KSPRO	65748	700
--	-------	-------	-----

*Adopté à l'unanimité
Bernard RIGEADE ne prend pas part au vote*

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	SORGUES ATHLE 84	65748	19 500,00
--	------------------	-------	-----------

*Adopté à l'unanimité
Patricia COURTIER ne prend pas part au vote*

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	ASSO. SPORTIVE ECOLE MARIE RIVIER	65748	1 500,00
--	---	-------	----------

*Adopté à l'unanimité
Sandrine LAGNEAU ne prend pas part au vote*

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	OLYMPIC CLUB SORGUAIS	65748	35 000,00
--	--------------------------	-------	-----------

*Adopté à l'unanimité
Raphaël GUILLERMAIN et Sandrine LAGNEAU ne prennent pas part au vote*

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	KARATE CLUB SORGUAIS	65748	3 500,00
--	-------------------------	-------	----------

*Adopté à l'unanimité
Magali CHARMET ne prend pas part au vote*

ADOPTÉ l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	SORGUES BASKET CLUB	65748	250 000,00
--	------------------------	-------	------------

*Adopté à l'unanimité
Jacqueline DEVOS ne prend pas part au vote*

ADOPTÉ l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	GYMNASTE CLUB SORGUAIS	65748	6 000,00
--	---------------------------	-------	----------

*Adopté à l'unanimité
Christian RIOU et Serge SOLER ne prennent pas part au vote*

ADOPTÉ l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	ASSER	65748	40 000,00
--	-------	-------	-----------

*Adopté à l'unanimité
Serge SOLER ne prend pas part au vote*

ADOPTÉ l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	ASSER SECTION MAISON SPORT SANTE	65748	10 000,00
--	--	-------	-----------

*Adopté à l'unanimité
Serge SOLER ne prend pas part au vote*

ADOPTÉ l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

331	CASEVS VILLE DE SORGUES	65748	380 000,00
-----	----------------------------	-------	------------

*Adopté à l'unanimité
Virginie BARRA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD,
Jean-François LAPORTE, Christelle PEPIN,
Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Christian RIOU ne prennent pas part au vote*

ADOPTÉ l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	CCAS DE SORGUES	657362	550 000,00
--	-----------------	--------	------------

*Adopté à l'unanimité
Thierry LAGNEAU, Dominique ATTUEL, Clément CAMBIER,
Patricia COURTIER, Sylviane FERRARO, Sandrine LAGNEAU,
Jean-François LAPORTE et Emmanuelle ROCA ne prennent pas part au vote*

ADOPTÉ l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	COMITE DE LIAISON A.C.V.G.	65748	2 370,00
--	-------------------------------	-------	----------

*Adopté à l'unanimité
Emmanuelle ROCA ne prend pas part au vote*

ADOPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

	DONNEURS DE SANG AMICALE	65748	1 500,00
--	-----------------------------	-------	----------

*Adopté à l'unanimité
Emmanuelle ROCA ne prend pas part au vote*

PRECISE que le montant total des subventions octroyées s'élève à 1 831 499,45 €

PRECISE que ces dépenses seront imputées au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

DIT que l'échelonnement du versement des subventions s'établit de la façon suivante :

- pour le CCAS, un versement mensuel.
- pour les associations et organismes dont le financement est égal ou supérieur à 23 000 € annuel, par application de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens liant les associations avec la ville.
- pour les associations et organismes dont le financement annuel est inférieur à 23 000 € annuel comme ci-dessous :
 - * De 0 à 10 000 : Paiement en UNE fois sur le premier trimestre 2024.
 - * Montant supérieur à 10 000 € : Paiement en DEUX fois (premier paiement au premier trimestre, deuxième paiement sur le deuxième trimestre 2024).

PRECISE que pour l'association l'ECLA, la convention pluriannuelle la liant avec la ville pour la période août 2022 à juillet 2025 précisant qu'un premier versement à hauteur de 40% de la subvention peut être réalisé sur autorisation expresse du conseil municipal, ce premier versement de 40% de la subvention sera réalisé sur le premier trimestre 2024.

Adopté à l'unanimité

12. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

David BELLUCCI affirme qu'en raison de l'augmentation des bases fiscales, il conviendrait de baisser les taux.

Monsieur le Maire lui rappelle que les taux des taxes communales n'ont pas été augmentés depuis 35 ans, ce qui relève d'un travail continu pour maintenir la qualité du service public, et que la revalorisation des bases est le fait de l'Etat et non de la commune.

Alain MILON ajoute que lors de la suppression de la taxe professionnelle, à l'instar de la suppression de la taxe d'habitation, Sorgues a maintenu le niveau du taux de fiscalité des autres taxes, contrairement à la majorité des communes qui les ont augmentés.

Hélène TRINQUET alerte sur l'annonce présidentielle de révision des valeurs locatives en 2028.

Alain MILON lui répond que cette révision est annoncée depuis plusieurs décennies mais n'est jamais intervenue.

Après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition applicables pour l'année 2024 de la façon suivante et inchangés par rapport à 2023 :

- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti : 36,96%.
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti Communal: 49,36%.
- Taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires: 16,16%.

*Adopté à la majorité
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

13. BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE 2024

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le budget primitif annexe de la cuisine centrale pour l'exercice 2024 équilibré à 1 206 928 € en dépenses et en recettes dont 1 163 428,00 € pour la section de fonctionnement et 43 500,00 € pour la section d'investissement.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

14. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2024

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Monsieur le Maire introduit le budget principal 2024 de la Ville et en dresse les grands axes :

- *Maintien des taux de fiscalité ;*
- *Maîtrise des charges de fonctionnement ;*
- *Ne pas dépasser les 7 millions d'encours de dette d'ici la fin du mandat (soit 340 € par habitant, contre 816 € pour les communes de même strate)*

Monsieur le Maire indique que ce budget permettra la construction du pôle petite enfance : espace entièrement dédié à cette dernière et composé d'une crèche, d'un relais petite enfance ainsi que d'un lieu d'accueil enfant-parents ; et pour lequel la Ville a obtenu le label Bâtiment Durable Méditerranéen.

Ce budget permettra également, outre l'entretien courant des bâtiments communaux, des projets de plus faible ampleur, tels que la création d'une nouvelle entrée et de divers aménagements au parc municipal, ou que la réhabilitation énergétique des équipements sportifs.

Stéphane GARCIA complète ce propos introductif en indiquant que ce budget contribuera à maintenir des services publics de qualité, répondant aux besoins de la population sorguaise.

David BELLUCCI estime excessif le projet de construction du pôle petite enfance, et relève l'augmentation des charges de personnel malgré les transferts de compétence vers la CASC.

Stéphane GARCIA lui répond que ce projet de pôle petite enfance participera au soutien des familles et n'est pas excessif, comme en témoigne le soutien de l'Etat et de la Caisse d'allocations familiales.

Concernant l'augmentation des charges de personnel, Stéphane GARCIA rappelle que le dernier gros transfert de personnel date de 2017, à l'occasion du transfert de la compétence espaces verts.

Il précise que les effectifs sont stables, bien qu'oscillant légèrement autour de 320, et que l'augmentation des charges n'est pas due à une augmentation du nombre d'agents, mais aux mesures imposées par l'Etat, notamment relatives à la revalorisation du point d'indice.

Stéphane GARCIA indique que ces mesures auront un coût de 450 000 € pour la Ville sur l'exercice 2024 ; et que la majorité s'est fixé trois grands axes pour la maîtrise de la masse salariale :

- 1) Ne pas systématiquement remplacer les départs à la retraite ;*
- 2) Réorganiser les services en interne, lorsque l'objet du service concerné le permet, pour pallier les départs d'agents en limitant le recours aux contractuels ;*
- 3) Engager une réduction des heures supplémentaires, notamment aux niveaux des fêtes et cérémonies et de la police municipale.*

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le budget primitif principal pour l'exercice 2024 équilibré à 39 360 338,82 € en dépenses et en recettes dont 27 665 306,00 € pour la section de fonctionnement et 11 695 032,82 € pour la section d'investissement.

Adopté à la majorité

2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

15. MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS SUR LES BUDGETS DE LA VILLE 2024

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

RENOUVELLE à Monsieur le Maire l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et investissement sur les budgets 2024 de la ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

*Adopté à la majorité
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

16. COMPTE RENDU ANNUEL 2022-2023 A LA VILLE DE LA SPL TERRITOIRE 84 POUR LE LOTISSEMENT LE CHEVALIER

Commission finances en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le CRAC de l'opération « Le Chevallier » arrêté au 30 septembre 2023.

APPROUVE le tableau des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

*Adopté à la majorité
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)
1 ne prenant pas part au vote (Jaouad MARBOH)*

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

17. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA VILLE DE DEUX BUS 9 PLACES APPARTENANT AU CASEVS

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

18. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES ATLAS DES ZONES INONDABLES POTENTIELLES OUEZE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE L'OUEZE PROVENCALE

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire 28 novembre 2023

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des données Atlas des Zones Inondables Potentielles Ouvèze avec le SMOP et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

19. AUTORISATION D'ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES COMBES

Commission urbanisme et aménagement du territoire 28 novembre 2023

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente de la parcelle EA 105 d'une superficie de 7558 m2 située chemin des Combes à SORGUES.

HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité

20. APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SAFER

Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Alexandra PIEDRA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'intervention foncière prendra effet le 1^{er} janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces y afférent.

DIT que :

- la dépense est prévue au budget de la Commune
- un exemplaire de la présente délibération sera notifié à la SAFER

Adopté à l'unanimité

21. IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

David BELLUCCI relève que certaines zones identifiées appartiennent à des propriétaires privés, il demande comment la municipalité va procéder pour contraindre ces propriétaires à l'installation d'équipements. Monsieur le Maire lui répond qu'il ne s'agit pas de contraindre les propriétaires, mais de procéder à un recensement des possibilités d'installation, à la demande de l'Etat.

Après en avoir délibéré,

IDENTIFIE les zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables telles que jointes en annexe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ces propositions au référent préfectoral.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ces propositions à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ces propositions à Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en charge du SCOT.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

22. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 7 emplois non permanents.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

23. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE CAP SORGUES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la prolongation de mise à disposition d'un agent de la Ville de Sorgues auprès de CAP Sorgues aux conditions exposées

Prend acte

24. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE ledit avenant n° 3 à la convention de mise à disposition de personnel à la CASC,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

25. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant et supprimant les emplois permanents.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

26. SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Monsieur le Maire précise que ces conventions sont imposées aux collectivités par l'Etat, mais qu'il souhaiterait un système d'attribution différent, avec une préférence locale car de nombreux sorguais sont en attente de logements.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de gestion en flux avec chacun des bailleurs pour lesquels la Commune de Sorgues possède un contingent réservataire, ainsi que tout document afférent, sur la base du modèle proposé par l'AR HLM PACA et Corse.

DEMANDE que l'annexe engageant les bailleurs sociaux à informer les communes de toutes libérations de logements soit jointe aux conventions signées avec les bailleurs.

Adopté à la majorité

3 voix contre (Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Serge SOLER)

10 abstentions (Thierry LAGNEAU, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Dominique ATTUEL, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU)

RESSOURCES HUMAINES

POINT AJOUTE LORS DE LA SEANCE

27. DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 2°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 6 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 12 MOIS CONSECUTIFS)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 4 emplois non permanents.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le 29 01 24

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA

Maxence Raimont-Pla